

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DOUZE
LE 5 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du 28 février 2020 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Jacques GENESTE, Horacio FERREIRA, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Jean-François ROUMANIE. Mesdames Josiane BONNET, Brigitte SABADIN, Corinne FERREIRA, Sylvie JALLET.

Excusés : Mme Mélanie GUY, qui a donné procuration à M. Jacques GENESTE.
Mme Laëtitia ROSET qui a donné procuration à Mme Josiane BONNET.
M. Antonio DE JESUS PEDRO qui a donné procuration à Mme Brigitte SABADIN.

Absent : M Fernando FERREIRA.

Secrétaire : M. Jacques GENESTE.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2019 ; Examen et vote du compte administratif 2019 du budget principal; Examen et vote du compte administratif 2019 du budget assainissement ; Affectation des résultats ; Approbation des comptes de gestion 2019 ; Convention de mise à disposition d'un local communal ; Rapport annuel du service assainissement ; Organisation des élections municipales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019 (1-2020).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2019.

Aucune observation n'est apportée. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 9 décembre 2019, à l'unanimité.

ELECTION PRESIDENCE DE SEANCE (2-2020).

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs, le conseil municipal procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent, relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

M. Jacques GENESTE est élu président de séance, à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL (3-2020).

M. le Maire présente le compte administratif du budget principal 2019.

Le montant total des mandats émis s'élève à : **958 220,51€ (877 678,33 € en fonctionnement, 80 542,18 € en investissement).**

Le montant total des titres émis s'élève à **948 461,63 € (894 490,15 € en fonctionnement, 53 971,48 € en investissement).**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : **16 811.82 €.**

Le résultat de la section d'investissement s'élève à : **- 26 570.70 €.**

Le solde de fonctionnement N-1 est de **0 €**.
Le solde d'investissement N-1 est de **- 27 306,26 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de **- 53 886,96 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant de **16 811,82 €**, le solde du résultat de l'exécution est de **- 37 075,14 €**.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote :

Pour : M. Jean-François ROUMANIE, Mme Brigitte SABADIN, Mme Laetitia ROSET (procuration), Mme Josiane BONNET, M. Jacques GENESTE, M. Antonio DE JESUS PEDRO (procuration), Mme Sylvie JALLET, Mme Mélanie GUY (procuration).

Contre : Mme Corinne FERREIRA et M. Thierry REGNAULD DE LA SOUDIERE.

Abstention : M. Horacio FERREIRA.

Le compte administratif 2019 du budget principal est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT (4-2020).

M. le Maire présente le compte administratif 2019 du service assainissement.

Le montant total des mandats émis s'élève à : **44 321 € (18 162,84 € en fonctionnement, 26 158,16 € en investissement)**.

Le montant total des titres émis s'élève à **70 104,78 € (33 221,04 € en fonctionnement, 36 883,74 € en investissement)**.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : **15 058,20 €**.

Le résultat de la section d'investissement s'élève à : **10 725,58 €**.

Le solde de fonctionnement N-1 est de **1 406,90 €**

Le solde d'investissement N-1 est de **- 22 096,74 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de **- 11 371,16 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant de **16 465,10 €**, le solde du résultat de l'exécution est de **5 093,94 €**.

Le compte administratif 2019 du budget assainissement est adopté, à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT (5-2020).

M. le Maire expose que la compétence assainissement a été reprise par le Grand Périgueux, à compter du 1^{er} janvier 2020, de ce fait, les résultats du compte administratif du budget assainissement doivent être réintégrés dans le budget principal.

L'affectation des résultats cumulés des comptes administratifs 2019, budget principal et budget assainissement, s'effectuera donc sur le seul budget principal 2020.

Proposition de délibération :

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, et considérant les éléments suivants :

Le résultat cumulé des sections d'investissement du budget principal (**- 53 886,96 €**) et du budget assainissement (**- 11 371,16 €**), étant de **- 65 258,12 €**,

Le résultat cumulé des sections de fonctionnement du budget principal (**16 811,82 €**), et du budget assainissement (**16 465,10 €**), étant de **33 276,92 €**,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au B.P. principal 2020).	33 276,92 €
2) Excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2020 ligne 002 (report à nouveau créditeur).	0
	TOTAL : 33 276,92 €,

Les membres du conseil municipal procèdent au vote :

Pour : M. Vincent LACOSTE, M. Jean-François ROUMANIE, Mme Brigitte SABADIN, Mme Laetitia ROSET (procuration), Mme Josiane BONNET, M. Jacques GENESTE, M. Horacio FERREIRA, M. Antonio DE JESUS PEDRO (procuration), Mme Sylvie JALLET, Mme Mélanie GUY (procuration).
Contre : Mme Corinne FERREIRA et M. Thierry REGNAULD DE LA SOUDIERE.

La proposition d'affectation est adoptée.

COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET PRINCIPAL (6- 2020).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate l'identité des valeurs entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2019 du budget principal dressé par le maire, et ainsi approuve le compte de gestion établi par monsieur le receveur.

COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET D'ASSAINISSEMENT (7- 2020).

le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate l'identité des valeurs entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2019 du budget assainissement dressé par le maire, et ainsi approuve le compte de gestion établi par monsieur le receveur.

MISE A DISPOSITION LOCAL MUNICIPAL FON LA DOUZE (8-2020).

La Poste étant à la recherche d'un local permettant d'accueillir ses agents lors de la pause méridienne, entre 11h30 et 13h30, M. le Maire propose de mettre à disposition la salle de repos de l'atelier municipal. Cette salle est meublée et comprend un point d'eau, un évier, un plan de travail, ainsi que des tables et des chaises pouvant accueillir jusqu'à 4 agents. Les agents de La Poste auraient un libre accès aux sanitaires.

La Poste doit s'engager à maintenir la propreté des locaux, des sanitaires et du mobilier mis à disposition et la commune doit assurer un entretien quotidien des biens mobiliers et de la salle mise à disposition. L'indemnité d'occupation a été négociée à 250 € par mois. La mise à disposition prendrait effet à compter du 21 avril 2020.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer la convention afférente.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT (9- 2020).

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, pour l'année 2019.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République de 2015 (dite loi NOTRe) a prévu le transfert obligatoire des compétences communales eau et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le transfert de compétence étant de droit, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux exerce donc la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) depuis le 1^{er} janvier 2020.

En 2019, le remboursement des emprunts s'est élevé à 19 547,59 € : 3 133,43 € pour les intérêts et 16 414,16 € pour le capital.

Le coût de l'abonnement est de 140 € annuels. La part proportionnelle (redevance) pour 1 m3 est composée de 0,34 € part commune pour l'année 2019, la part Grand Périgueux est de 1,05 € depuis le 1^{er} janvier 2017, soit au total 1.39 € le m3.

Les recettes de la redevance s'élèvent à 23 477,04 €.

Le nombre d'abonnés dans l'agglomération de LA DOUZE est de 89 (consommation 6 711 m3), et de 30 aux Versannes (1802 m3).

Ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES.

Préparation des élections municipales : les horaires sont d'ouverture du bureau le 15 mars prochain sont : de 8h à 18h. Il est demandé aux élus de bien vouloir tenir le bureau de vote.

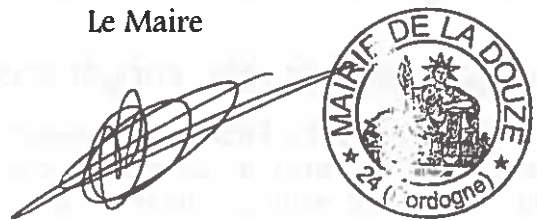
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire



Jacques GENESTE

Le Maire



Vincent LACOSTE